



Renseignement sur le regroupement familial

Par **lynhddi**, le **08/08/2017** à **12:56**

bonjour a vous tous,rnrnje vient vers pour vous poser ma question sur le regroupement familial entre un algérien vivant en France avec un titre de séjour d'un ans, avec un statut de salarié (possède un CDI depuis deux ans) et une étudiante algérienne qui fait ces études en France.rnrnSVP pourriez vous me dire c quoi la démarche à suivre?rnrnet ace-qu'il est meilleure de faire l'acte en Algérie ou en France?rnrnrnmerci par avance

Par **amajuris**, le **08/08/2017** à **15:02**

bonjour,rnle regroupement familial concerne l'étranger qui veut être rejoint par son époux(se) en France.rnrnOr dans votre message, vous n'indiquez pas si vous êtes mariés.rnvous pouvez consulter ce lien:rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>rnsalutations

Par **lynhddi**, le **08/08/2017** à **17:32**

merci de votre réponse,,, pour le mariage non on a pas encore fait d'acte,,,c'est pour cela j vous est demander a ce que il est meilleur de le faire en France ou en Algérie.rnrnMERCI encore une fois.